
SEPTIÈME RAPPORT.

JEUDI, 30 juillet 1891.

Le sous-comité du comité permanent des Privilèges et Elections auquel ont été soumis dans le but de les examiner, les livres de comptes, remis par Michael Connolly, en conformité de l'ordre de la Chambre, demande la permission de présenter ce qui suit comme étant son septième rapport.

Le sous-comité a tenu une séance à 10 heures du matin, mercredi, à laquelle le conseil de l'honorable Thomas McGreevy a produit, au nom de ce dernier, les livres suivants demandés par ordre du comité, en date du 8 courant, c'est-à-dire, un livre de traites et de remises, un livre de caisse, trois brouillons de livres de caisse et un état de banque.

Que, à 10 heures, ce matin, le sous-comité a tenu une autre séance, à laquelle était présent M. McGreevy et qu'ayant prêté serment, il fut interrogé quant aux livres et aux papiers qu'il n'avait pas encore produits.

Le témoignage donné est ci-contre annexé.

Le sous-comité a aussi donné l'ordre à Martin P. Connolly de commencer de suite à faire le choix des pages des livres de comptes qui, d'après lui, devraient n'être passées à l'examen.

D. GIROUARD,
Président.

HUITIÈME RAPPORT.

JEUDI, 13 août 1871.

Le sous-comité du comité permanent des Privilèges et Elections auquel ont été soumis, dans le but de les examiner, les livres de comptes remis par Michael Connolly, en conformité de l'ordre de la Chambre, demande la permission de présenter ce qui suit comme étant son huitième rapport :

Votre sous-comité a eu sous considération les réclamations de Martin P. Connolly et de H. J. Chaloner pour rémunération de services rendus, et prend la liberté de recommander que la somme de cent (100) piastres soit payée à Martin P. Connolly, et que la somme de dix (10) piastres soit payée à H. J. Chaloner.

Le tout étant respectueusement soumis.

D. GIROUARD,
Président.

NEUVIÈME RAPPORT.

MARDI, 1er septembre 1891.

Le sous-comité du comité permanent des Privilèges et Elections, auquel ont été soumis, dans le but de les examiner, les livres de comptes remis par Michael Connolly, en conformité de l'ordre de la Chambre, demande la permission de présenter ce qui suit comme étant son neuvième rapport :

Votre sous-comité a examiné le compte de F. R. Marceau, se montant à \$33.60 pour avoir rapporté en français, le témoignage de M. Valin, et recommande que ce compte soit payé.

En ce qui touche à la réclamation de M. St-George Boswell pour paiement additionnel pour services rendus, votre sous-comité rapporte qu'il a soumis cette réclamation à M. Jennings, l'ingénieur arbitre, récemment employé par votre comité, qui a fait rapport de l'aide que lui aurait donné M. Boswell dans la préparation des travaux qui aurait dû être entre les mains de l'ingénieur en chef du ministère avant la passation de l'estimé final. M. Jennings a de plus rapporté que M. Boswell avait fait d'autres travaux; étant données ces circonstances et prenant en considération la position de M. Boswell comme ingénieur des travaux du havre de Québec, on devrait donner à M. Boswell un paiement additionnel pour ce travail.